

## SPÉCIAL MAROC

## Des initiatives à souligner

## Initiative nationale pour le développement humain

**D**ans un important discours adressé le 18 mai 2005 au peuple marocain, S.M. le Roi Mohammed VI avait annoncé le lancement d'une «Initiative nationale pour le développement humain» (INDH), qui illustre le souci du Souverain de répondre aux aspirations du peuple marocain, et qui s'inscrit dans le cadre du projet sociétal initié par le Souverain depuis son accession au Trône. Dans un discours à la nation, S.M. le Roi a souligné que cette initiative part de «quatre points de repère principaux, qui en constituent le bien-fondé et la philosophie d'action».

En premier lieu, l'initiative part des données objectives qui «montrent que de larges franges de la population marocaine vivent dans des conditions difficiles et parfois dans une situation de pauvreté et de marginalisation, qui est incompatible avec les conditions d'une vie digne et décente» que le Souverain souhaite pour les citoyens.

L'Initiative Royale «procède, en second lieu, d'une conviction selon laquelle la mise à niveau sociale (...) ne peut relever de l'assistance ponctuelle ou de l'action caritative spontanée ou encore d'un devoir éthique ou d'un acquit de conscience».

Le troisième point de repère de l'Initiative est lié au choix de S.M. le Roi pour l'ouverture sur le monde, eu égard aux «défis et vulnérabilités qui fragilisent nos liens sociaux et territoriaux et véhiculent des standards de consommation, des modes de vie et des schémas de pensée envahissants».

L'Initiative part, en quatrième lieu, des leçons tirées de «nos expériences passées et des modèles ayant fait leurs preuves dans certains pays, en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion», note S.M. le Roi. Le Souverain relève que «ces expériences montrent que ce défi ne saurait être relevé que par une définition rigoureuse des objectifs et une mobilisation générale en vue de leur réalisation».

«Partant de ces atouts, de ces référentiels et des enseignements tirés des expériences passées, ajoute S.M. le Roi, l'Initiative que nous lançons aujourd'hui doit se décliner sous le signe de la citoyenneté réelle et agissante, et procéder d'une démarche résolument novatrice», soulignant que trois axes principaux ont été fixés pour la méthodologie d'action.

Il s'agit, précise le Souverain, de s'attaquer au «déficit social dont pâtissent les quartiers urbains pauvres et les communes rurales les plus démunies», notamment par «l'élargissement de l'accès aux équipe-

ments et services sociaux de base», de promouvoir «les activités génératrices de revenus stables et d'emplois, tout en adoptant une action plus imaginative et plus résolue en direction du secteur informel», et de «venir en aide aux personnes en grande vulnérabilité, ou à besoins spécifiques, pour leur permettre de s'affranchir du joug de la précarité».

Pour réaliser ces objectifs, poursuit S.M. le Roi, «il a été jugé pertinent d'adopter des critères objectifs d'urgence pour déterminer les bénéficiaires à titre prioritaire».

Ainsi, le Souverain a annoncé que, «dans une première étape de son lancement, l'Initiative ciblera le renforcement de la mise à niveau sociale de 360 communes parmi les plus pauvres du monde rural, et de 250 quartiers pauvres, en milieu urbain et périurbain, médinas anciennes et bidonvilles».

«Elle visera, également et de manière progressive, la mise à niveau tant des capacités que de la qualité des centres d'accueil existants, ou la création de nouveaux centres spécialisés, à même d'accueillir et de venir en aide aux personnes en situation de grande précarité», affirme le Souverain.

Soulignons enfin que S.M. le Roi Mohammed VI a présidé, le 27 juin 2005, la

cérémonie de signature de la convention de financement de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH). Cette convention, mise au point cinq semaines après le discours Royal du 18 mai dernier, a été signée par le Premier ministre, le ministre de l'Intérieur, le ministre des Finances et de la Privatisation et le président du directoire du Fonds Hassan II.

Aux termes de cette convention, un compte d'affectation spéciale intitulé "Fonds de soutien à l'Initiative nationale pour le développement humain" sera créé dès 2005 et par anticipation sur la loi de Finances 2006, et permettra de garantir un financement additionnel et spécifique à cette Initiative. Les mécanismes institués traduisent les Hautes Orientations Royales appelant à un financement consistant, spécifique, pérenne, souple, déconcentré et transparent. Financement consistant: une enveloppe de plus de 10 milliards de dirhams est d'ores et déjà mobilisée pour faire face aux besoins prioritaires au cours de la période 2006 à 2010, avec une montée en charge progressive allant de 1,5 milliard de dirhams en 2006 pour atteindre 2,5 milliards de dirhams en 2010. Cette enveloppe est mobilisée sans aggravation de la fiscalité existante ni recours à une fiscalité nouvelle.

## Initiative pour le maintien de la Paix mondiale

**R**espectueux de la légalité internationale, imprégné des vertus du dialogue et de la cohabitation et attaché au règlement pacifique des différends, le Royaume du Maroc n'a jamais ménagé aucun effort pour répondre favorablement aux appels de la communauté internationale en vue de prévenir les conflits ou de restaurer la paix et la sécurité à travers le monde.

C'est ainsi que le Maroc a pris part successivement aux opérations de maintien de la paix suivantes :

ONUC : République du Congo:

Pour cette Mission qui a duré de juillet 1960 à juin 1964, le Royaume du Maroc a fourni deux bataillons (infanterie et parachutistes) pour le maintien de l'ordre et le rétablissement de la paix et de la concorde entre protagonistes.

Opération des Nations Unies en Somalie I (ONUSOM I):

Les tâches principales de cette Mission mise en place depuis avril 1992 jusqu'à mars 1993 étaient de surveiller le respect du cessez le feu à Mogadishu, d'assurer

l'acheminement de l'aide humanitaire et de protéger et garder le personnel et les installations de l'ONU.

Les Forces Armées Royales marocaines ont participé avec 5 observateurs militaires avant de déployer des unités militaires de l'ordre de 1430 hommes suite à la création de la Force d'intervention unifiée (UNITAF) en décembre 1992.

Opération des Nations Unies en Somalie II (ONUSOM II):

Le Maroc a également participé avec des Unités militaires à cette opération qui a pris la relève de l'UNITAF depuis mars 1993 et jusqu'à mars 1994.

Mission des Nations Unies en République Démocratique du Congo (MONUC):

Dans le cadre de cette Mission qui a commencé le 30 novembre 1999 et qui est toujours en cours, le Royaume du Maroc participe avec un contingent des Forces Armées Royales de 750 militaires, 4 officiers d'Etat Major et 4 membres de la police civile. Le Maroc a en outre mis à la disposition de la MONUC un Hôpital médical composé de 51 militaires.

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI):

Le Maroc contribue à cette Opération créée par le Conseil de Sécurité le 4 avril 2004 par un contingent militaire composé de 734 militaires. 4 officiers d'Etat Major sont déployés à l'ONUCI à Abidjan.

Le Maroc a également envoyé des observateurs militaires et des membres de la police civile à d'autres missions de maintien de la paix de l'ONU, notamment en Angola (UNAVEM II) entre 1989 et 1996 (15 observateurs militaires et 11 membres de la police civile) et au Cambodge (UNTAC) entre août 1992 et juin 1993 (100 membres de la police civile).

De surcroît, le Maroc participe toujours à deux autres opérations de maintien de la paix qui sont sous la bannière de l'Organisation du Traité de l'Alliance Nord Atlantique (OTAN), en l'occurrence:

Forces de la mise en œuvre de la paix en Bosnie Herzégovine (IFOR):

Le Maroc a pris part à cette mission jusqu'à sa fin le 20 décembre 1996 et avait déployé un contingent de 1300 personnes.

Forces de stabilisation de la paix en Bosnie Herzégovine (SFOR):

un contingent des Forces Armées Royales participe à cette force depuis sa création en décembre 1996 et jusqu'à ce jour.

Après la réorganisation de la SFOR, le Maroc a réduit ses troupes à 350 personnes.

Forces de l'OTAN au Kosovo (KFOR):

Le Royaume du Maroc a dépêché depuis décembre 1999 un bataillon médical au Kosovo pour apporter une assistance médicale et sociale aux populations locales ainsi que pour effectuer des tâches humanitaires. Ce bataillon est composé de 279 personnes des Forces Armées Royales.

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) :

Le Maroc a envoyé depuis le mois de juillet 2004 des contingents militaires au sein de la mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), dans le cadre d'une démarche coordonnée et conjointe maroco-espagnole.